



École Jacques-Bizard
515, rue de l'Église
Île-Bizard (QC) H9C 1H1
Téléphone : 514 855-4214

GESTION DES RETARDS

Chers parents,

Selon l'article 17 de la *Loi sur l'instruction publique*, « **Il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquenter l'école** ». Chaque parent doit s'assurer que son enfant fréquente l'école avec assiduité et ponctualité, selon le calendrier et l'horaire établi.

À l'école Jacques-Bizard, l'élève doit être présent en classe de 7 h 50 à 11 h 16 en matinée et de 12 h 35 à 14 h 59 en après-midi (à l'exception du préscolaire qui terminent leur journée de classe à 14 h 41).

Ainsi, veuillez prendre note que :

- LE MATIN, les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent arriver à compter de 7 h 40 sur la cour d'école pour l'entrée progressive.
 - Tout élève qui se présente en retard, LE MATIN (soit à partir de 7 h 50) doit se présenter au secrétariat.
- L'APRÈS-MIDI, les élèves qui ne sont pas inscrits au service des dîneurs/service de garde le midi doivent arriver à sur la cour à compter de 12 h 30 pour l'entrée progressive.
 - Tout élève marcheur qui se présente en retard APRÈS LE DÎNER (soit à partir de 12 h 35) doit se présenter au secrétariat.

PROCÉDURE EN CAS DE RETARDS NON MOTIVÉS RÉPÉTITIFS

3 ^e retard	Lettre envoyée au parent.
4 ^e retard	Appel de la direction au parent.
5 ^e retard	Courriel de la direction. Retenue pour l'élève à la 5 ^e période du vendredi.

À tout moment, si les retards persistent, la direction peut convoquer les parents.

* En cas de tempête de neige ou lorsqu'un autobus est en retard, les élèves ne seront pas pénalisés.

La Direction